

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE**

### **Enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Heudebouville afin de permettre la réalisation d'une opération de logements mixtes sur le site du domaine du Sang-Mêlé**

Par l'arrêté n°19A01 en date du 15 janvier 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Heudebouville afin de permettre la réalisation d'une opération de logements mixtes sur le site du domaine du Sang-Mêlé.

A cet effet, Monsieur Christian BAÏSSE, Responsable sûreté industrielle, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

**L'enquête publique se déroulera à la mairie de Heudebouville du lundi 11 février 2019 à 14h00 au mercredi 13 mars 2019 à 12h00 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h30 et le mercredi de 10h00 à 12h00).**

Le commissaire-enquêteur siègera en mairie de Heudebouville pour se tenir à la disposition du public et recevoir ses observations les jours et heures suivants :

- **Lundi 11 février 2019 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Samedi 9 mars 2019 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 13 mars 2019 de 9h00 à 12h00.**

L'enquête publique sera close le mercredi 13 mars 2019 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et l'avis de l'autorité environnementale seront disponibles sur support papier en mairie de Heudebouville (Place Paul Vaur, 27400 HEUDEBOUVILLE) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h30 et le mercredi de 10h00 à 12h00). Elles seront également consultables sur un poste informatique au siège de l'Agglomération Seine-Eure (1, place Ernest Thorel – 27400 Louviers) aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Agglomération (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) et sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure : <http://www.agglo-seine-eure.fr> onglet **AMÉNAGER / L'URBANISME / Les procédures d'évolution des documents d'urbanisme des communes / La mise à disposition des dossiers de modification simplifiée.**

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Heudebouville. Ces observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, à la mairie de Heudebouville, à l'adresse suivante : Place Paul Vaur, 27400 HEUDEBOUVILLE ainsi que par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [urbanisme-plu@seine-eure.com](mailto:urbanisme-plu@seine-eure.com)

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure <http://www.agglo-seine-eure.fr> via le chemin indiqué ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an après la clôture de l'enquête à la mairie de Heudebouville et au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Ils seront également disponibles sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à l'adresse : <http://www.agglo-seine-eure.fr> via le chemin indiqué ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire-enquêteur, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du commissaire-enquêteur, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.